



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

corridor transeuropéen entre la mer du Nord et la Méditerranée

Question au Gouvernement n° 1149

Texte de la question

CORRIDOR TRANSEUROPEEN ENTRE LA MER DU NORD ET LA MEDITERRANÉE

Mme la présidente. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Madame la ministre chargée des transports, le 1er août dernier, la Commission européenne a proposé, afin de préparer l'après-Brexit, d'adapter le tracé du corridor transeuropéen entre la Mer du Nord et la Méditerranée, qui relie actuellement l'Irlande et l'Écosse au Benelux et à Marseille. Il s'agit par là de promouvoir les liaisons maritimes directes en évitant les futurs passages en douane à l'entrée et à la sortie du Royaume-Uni.

Alors que ce corridor aboutit aujourd'hui, sur le continent, à Calais et à Dunkerque, Bruxelles envisage désormais de relier directement l'Irlande au Benelux en passant au large des ports français, qui sont pourtant beaucoup plus proches géographiquement. Comme vous l'avez rappelé à juste titre, cette proposition n'est pas acceptable. Dérouter l'itinéraire reliant l'Irlande au continent en évitant les ports français, c'est faire fi, non seulement de la géographie, mais aussi de l'efficacité économique.

M. Christian Hutin. Très bonne question !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Les ports français, qui sont puissants, et surtout extrêmement réactifs, peuvent absorber ce surcroît d'activité. En outre, cette décision ne sera pas sans conséquence sur le financement des ports français. En effet, les ports situés sur les réseaux transeuropéens de transport sont susceptibles de bénéficier de fonds européens pour favoriser leur développement, à l'instar du port du Havre, qui développe un ambitieux plan d'investissement, qui doit être soutenu par la Communauté européenne. Faire passer le corridor qui relie la Mer du Nord à la Méditerranée au large de la France, reviendrait à priver les ports français de financements qui sont plus que jamais nécessaires à leur développement.

Sur la forme, en outre, on s'interroge beaucoup sur les raisons qui ont motivé cette décision de la Commission européenne. Ce manque de transparence fait vivement réagir les acteurs des ports, qui ne comprendraient pas que cette décision ne soit pas revue. Les liaisons entre l'Irlande et les ports français doivent donc être renforcées et il n'est pas imaginable que la Commission, à elle seule, avec des motivations nébuleuses, favorise les ports du Nord de l'Europe, au détriment des nôtres.

Aussi, les professionnels français sont dans l'attente de réactions fermes, et surtout de décisions rapides et constructives. Pouvez-vous, madame la ministre, préciser la manière dont vous comptez agir en faveur de la politique portuaire française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.*)

M. Christian Hutin et M. Jean-Luc Mélenchon . Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports*. Madame la députée, je veux être claire devant la représentation nationale: cette proposition de la Commission européenne n'est pas acceptable, et je l'ai dit dans ces termes à la commissaire dès le mois d'août.

M. Thibault Bazin. Et alors ?

Mme Élisabeth Borne, *ministre*. L'annonce prématurée de cette proposition était d'autant plus surprenante que des échanges sont en cours entre les opérateurs français et irlandais. Notre mobilisation commence à porter ses fruits, puisque la Commission européenne nous a d'ores et déjà indiqué que des modifications étaient envisageables – elles sont indispensables.

Nous allons donc continuer à travailler avec l'ensemble des collectivités et des opérateurs concernés et je rencontrerai la commissaire européenne dès la semaine prochaine. Nos ports doivent en effet avoir toute leur place dans les nouvelles routes maritimes qui feront suite au Brexit. C'est une évidence géographique, mais c'est aussi une conviction forte du Gouvernement, que nous partageons avec tous les élus du territoire. Nos ports disposent d'atouts exceptionnels, notamment en termes de temps de trajet, ce qui est un avantage, par exemple pour le transport de produits frais.

L'enjeu est clair : il faut faire en sorte que l'ensemble des ports concernés soient pleinement intégrés dans ces nouveaux échanges. Je pense à Dunkerque, à Calais, au Havre, aux ports de l'axe Seine, mais aussi à Cherbourg et aux ports bretons de Brest et de Roscoff.

M. Christian Hutin. Très bien !

M. Marc Le Fur. Et Saint-Malo !

Mme Élisabeth Borne, *ministre*. Vous le voyez, notre mobilisation est totale, et vous pouvez compter sur mon action, comme je sais pouvoir compter sur votre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1149

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 septembre 2018](#)